

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-155

Membres en exercice : 69 Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 7

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS 2017-2021
DU BASSIN VERSANT ARGUENON – PROLONGATION DE LA CONVENTION**

Le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon, signé le 16 décembre 2016 pour une période de 4 ans (2017-2020). Les études et actions sont portées par différents maîtres d'ouvrage signataires, dont Lamballe Terre & Mer (ex : étude sur l'optimisation des ouvrages du Petit Etang de Jugon pour lutter contre les crues).

Un premier avenant au contrat a été signé le 04 juillet 2019, prolongeant d'une année supplémentaire le programme (2017-2021), afin de finaliser les actions en cours ou non débutées, et de faire évoluer la liste des actions prévues au PAPI (ajout-modification-retrait d'actions).

Lors du comité de pilotage du PAPI Arguenon du 17 décembre 2020, le calendrier prévisionnel des actions majeures du PAPI a été présenté. Certaines études devraient s'achever fin 2021, voire 2022 pour l'étude d'optimisation du barrage anti-marée. Ces études pourraient entraîner la réalisation de travaux, qui seraient intégrés dans un futur PAPI. Ce dernier démarrerait au 1^{er} janvier 2023. Aussi, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire le programme en cours (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022), ceci sans incidence financière sur la participation de Lamballe Terre & Mer.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la prolongation de la convention du PAPI Arguenon d'une année supplémentaire, pour couvrir la période 2017-2022,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**
Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,

9 JUL. 2021

